

MAIRIE DE NEUVY-BOUIN
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le **onze Juillet** à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de Neuvy-Bouin, suite à la convocation de Madame le Maire, Yolande SECHET.

Date de convocation : 4 juillet 2016

Etaient présents : Olivier Bénétreau, Claudine Grellier, Monique Morin, Thomas Ricard, Jean-Marie Brossard, Christian DEHAIS, Jérôme CANTET

Excusés : Stéphane LEVEAU (pouvoir à Monique MORIN), Ginette Grellier (pouvoir à Jean-Marie BROSSARD), Maryse GRELLIER (pouvoir à Claudine GRELLIER)

Secrétaire de séance : Jérôme CANTET

Après lecture, le procès-verbal du précédent conseil du 13 Juin 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire indique que l'Agglomération du Bocage Bressuirais ayant modifié la convention de groupement de communes pour la gestion du service périscolaire en intégrant notamment la mise à disposition du personnel de garderie jusqu'en juin 2017, il n'y a pas eu lieu d'ouvrir un poste comme indiqué lors du dernier conseil.

Elle propose donc la modification du tableau des emplois de la commune comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Pourvu	Date de modification	Temps de travail hebdomadaire
Attaché	Attaché territorial	1	1	oui		32 heures
Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^e classe	1	1	oui		23h
Agent technique	Adjoint technique 2 ^e classe	1	0	non	13/06/2016	20h
Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal	0	1	oui	01/02/2016	35 heures
Ag. Administratif	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	1	non	13/06/2016	25 heures
Rédacteur	Rédacteur	1	1	non	13/06/2016	25 heures

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 – VIREMENTS DE CREDITS

Madame le Maire indique que l'assistance à maîtrise d'ouvrage que les services de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ont effectué 'ont été budgétés en section investissement mais que cette prestation relève d'une prestation de service et doit donc être imputé en fonctionnement. Par ailleurs, au regard du projet photovoltaïques qui fera l'objet d'un budget annexe, des frais d'études liés à ce projet doivent être pris en charge avant même le démarrage des travaux et la création du SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

Elle rappelle néanmoins que les frais engagés pour ce projet feront l'objet d'un état en fin d'année 2016 afin d'être intégrés au budget du SPIC.

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION DE CREDITS		AUGMENTATION DE CREDITS		
	BUDGET GENERAL	Chap. article	Somme	Chap. article	Somme
SECTION FONCTIONNEMENT					
Autres charges exceptionnelles	6718		-10.000€	62876	1.700€
Etudes et recherches				617	8.300€
TOTAL BUDGET GENERAL			-10.000€		10.000€

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3 – CREATION DU SPIC « PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES »

Madame le maire expose au conseil municipal que l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux implique la création d'un budget autonome. Elle ajoute par ailleurs qu'elle souhaite que la création de ce Service Public Industriel et Commercial (SPIC) soit ouvert à d'autres projets liés aux énergies renouvelables ; en conséquence elle propose que ce SPIC ne soit pas uniquement destiné au projet d'installations de panneaux photovoltaïques mais permette ultérieurement de porter d'autres projets liés aux énergies renouvelables. Elle ajoute que ce service public est géré en régie autonome et dispose d'une autonomie financière et administrative ; cette autonomie se traduit d'une part par l'existence d'un conseil d'exploitation et d'un directeur et d'autre part par l'adoption d'un budget autonome. Le maire, en tant que représentant légal de la régie, en est l'ordonnateur. Par ailleurs, la réglementation en vigueur impose que le conseil municipal se prononce sur le recrutement d'un Directeur, le maire assurant sa nomination par arrêté.

Elle propose donc au conseil de :

- de créer la régie à simple autonomie financière chargée de la gestion de l'activité de service public industriel et commercial de la revente de l'énergie produite par les énergies renouvelables sur le territoire, dénommée « **PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES** »
- d'approuver la création d'un budget autonome qui sera assujetti à la TVA,
- d'approuver les statuts de la régie chargée de l'exploitation du Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) de gestion des installations liées à la production d'énergies renouvelables (panneaux solaires photovoltaïques, éoliennes, bâtiment de production de méthanisation, etc) sur le territoire de la Commune ainsi que de la vente des productions liées à ces installations. Elle fait lecture de ces statuts,

- de désigner comme membres du Conseil d'Exploitation du SPIC :
 - Yolande SECHET, Présidente,
 - Olivier BENETREAU,
 - Stéphane LEVEAU
- et de confier, sur avis conforme du Trésorier principal de Niort, à Monsieur le Trésorier de Bressuire les fonctions d'agent comptable.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

4 – BUDGET SPIC 2016

Madame le maire rappelle au conseil municipal le plan de financement qui a été voté pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques. Elle présente le budget 2016 du SPIC qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT : 10.000€
- INVESTISSEMENT : 321.797€.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5 – EMPRUNT SPIC

Madame le maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à deux emprunts :

- l'un couvrant les travaux à hauteur de 321.797€,
- l'autre relatif à la TVA.

Elle précise en effet que la commune n'aura connaissance des subventions réellement attribuées qu'au cours du dernier trimestre 2016, voire courant 2017. Il est donc nécessaire d'emprunter la totalité du montant des travaux avec des remboursements anticipés qui correspondront alors aux subventions attribuées.

Concernant la TVA, il n'est pas encore défini si la Commune fera appel à un prêt relais ou à une ligne de trésorerie.

Elle sollicite néanmoins l'accord des élus pour se rapprocher de diverses banques et solliciter leurs concours.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6 – CONVENTION DE GESTION DU MILIEU PERISCOLAIRE

Madame le Maire rappelle que cette question a été évoquée lors du dernier conseil municipal. Néanmoins, certaines questions étant encore non résolues à l'époque, des modifications sont intervenues dans la convention liant les communes à la Commune de Moncoutant pour l'exercice de la compétence périscolaire, notamment en ce qui concerne la mise à disposition du personnel. Elle fait donc une lecture du nouveau projet et indique qu'il n'y a plus lieu d'ouvrir actuellement un poste d'agent périscolaire, l'agglomération du Bocage bressuirais mettant à disposition jusqu'au 30 juin 2017 son propre personnel.

Elle propose donc aux élus de valider la convention dans ces nouveaux termes.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7 – CONFERENCE INTERCOMMUNAL DU LOGEMENT (CIL)

Afin de répondre aux exigences réglementaires et notamment l'article 97 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a délibéré le 23 février 2016 afin de créer la Conférence Intercommunale du Logement du Bocage Bressuirais. Cette instance est co-pilotée par Messieurs le Préfet et le Président de l'Agglo2B. Les membres de la CIL sont répartis en trois collèges représentant respectivement les collectivités territoriales, les professionnels et enfin les usagers.

Madame le Maire indique qu'elle s'est portée titulaire pour siéger au sein du collège « collectivités territoriales » et qu'il est nécessaire de nommer un suppléant au sein des membres de l'assemblée. Mme Claudine GRELLIER est nommée suppléante.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8 – SCOT

Madame le maire, rappelle que le dossier du SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Bocage Bressuirais a été mis à la disposition des élus pour avis. Ce document établit un diagnostic territorial au regard des perspectives économiques et démographiques, intègre une analyse de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers au cours des dernières années. Le SCOT établit un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) s'articulant autour de deux thèmes :

- favoriser les dynamiques du Bocage Bressuirais en tant que territoire entreprenant, pour le développement des initiatives locales et de l'emploi,
- offrir à tous les habitants une qualité de vie qui repose sur les atouts du Bocage, l'offre de logements et de services pour un territoire solidaire où l'on vit bien.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable.

9 - QUESTIONS DIVERSES :

1. Prochain conseil : 29 août 2016 - 20h30
2. Commission voirie : 18 juillet 2016 – 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h30.

Vu par le Maire de la Commune pour être affiché le 13 juillet 2016.

Yolande SECHET,
Maire